CI – 014M C.G. – P.L. 60 Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État

## Consultation générale

## **Mémoire**

Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements.

(Loi 60)

par : Yves Gauthier, retraité

Le 26 novembre 2013

n.b. Pour alléger le texte le masculin inclus le féminin.

Par souci de cohérence avec la teneur des propos du mémoire, les mots à connotation religieuse sont volontairement écrits sans lettres majuscules.

#### Résumé

Deux grands dangers guettent toute société qui laisse le religieux empiéter indument sur la laïcité : perte de liberté de conscience et de vie démocratique.

Les aînés ont un devoir de mémoire. Par souci d'équité intergénérationnelle il est primordial qu'ils partagent les expériences vécues au fil de leurs nombreuses années de vie. Les connaissances accumulées doivent faire partie du processus de réflexion de l'ensemble des citoyens. Le propre des gens éclairés est de ne pas commettre les erreurs du passé.

Le Québec a été sous le joug de l'église catholique pendant des siècles. Au lieu de construire des centres du savoir et de recherche scientifique on construisait des églises et des cathédrales pour la plus grande gloire de dieu. Les émotions versus la raison. Pendant ce temps les citoyens vivaient dans une profonde misère économique et une pauvreté intellectuelle encore plus marquées que celles des noirs aux États-Unis.

Les avancées philosophiques et scientifiques du XVIII ème siècle en Europe échouent enfin sur les rives du Saint-Laurent mais seulement au milieu du XX ème siècle. L'humain devient le centre des préoccupations pendant que les curés se sauvaient par la porte d'en arrière. Terminées les souffrances imposées par les théocrates patentés. Les femmes surtout, se sont réappropriées leur corps et les grossesses étaient maintenant planifiées. Les campus universitaires ont poussés comme champignons et leurs portes s'ouvraient pour tous. L'ensemble des professions et tous les métiers devenaient accessibles.

Depuis quelques décennies le Québec accueille une quantité considérable d'immigrants dont un nombre important d'entre eux pratiquent différentes religions. Ce que les Québécois acceptent sans trop de mal. Par contre ce qui dérange une majorité de Québécois de souche c'est la tentative de l'une d'entre elle, l'islam, de s'imposer dans la sphère civique par le biais du port de signes religieux ostentatoires. Ce qui est considéré par plusieurs comme un premier pas vers une importance plus grande du religieux dans toutes les facettes de la vie québécoise. Il n'est pas question de revenir en arrière et que les prochaines générations vivent ce que leurs ancêtres ont vécu. Le règne de la pensée unique, fondamentaliste et intégriste ne doit pas renaître. Il faut se prémunir contre cette menace en bannissant les signes ostentatoires religieux dans l'espace civique et lutter contre tous genres d'intégrismes. Les uns étant la conséquence des autres, les deux luttes doivent être menées de front.

Il faut qu'une laïcité ferme et forte soit au cœur de l'État et de ses activités.

Le Québec a la chance de devenir un précurseur moderne dans le domaine de la laïcité de l'État.

Dans l'histoire des nations et des peuples, ainsi que dans le monde contemporain, lequel de ces deux concepts, la laïcité ou la religion, a provoqué le plus de guerres?

# Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements.

(Loi 60)

## De quelques réflexions sur l'importance de la laïcité de l'État québécois

Deux grands dangers guettent toute société qui laisse le religieux empiéter indument sur la laïcité : perte de liberté de conscience et de vie démocratique.

Au Québec, il y a débat et c'est tant mieux!

Ceux qui s'objectent à une discussion approfondie, sur la forme que doit prendre la laïcité de l'État et les différentes facettes de son application, refusent que l'ensemble des citoyens participent activement à la construction de leur société. Sans débats citoyens une nation est condamnée, soit au statu quo ou à une évolution orientée selon les bons plaisirs des plus influents du moment, non selon la volonté éclairée et affirmée de la majorité. Le débat social fait partie du *processus démocratique*.

Dans la polémique sur la laïcité de l'État, deux approches dominantes s'affrontent: l'approche <u>légaliste</u> et l'approche <u>politique</u>. Quoiqu'il n'y ait pas de droit absolu, en ce qui a trait à l'approche légale, ses adeptes s'en tirent plutôt facilement puisqu'ils tiennent leurs arguments de la Charte des droits et liberté de la personne qui accorde, selon leurs dires, toute liberté à l'affirmation religieuse dans les domaines civique, public et privé. Par ailleurs, pour les tenants de l'approche politique, c'est plus compliqué puisqu'ils doivent tenir compte à la fois de l'aspect sociologique et de l'aspect légal de la question. Leurs arguments doivent être plus élaborés car allant à l'encontre de ce qui semble établi dans les chartes des droits, même si la majorité des citoyens semble en accord avec leur façon de voir les choses. Raison supplémentaire de débattre et légiférer sur le sujet. Il serait inadmissible de laisser aux juges le soin de trancher la question pour des politiciens qui n'oseraient pas prendre leurs responsabilités.

En plus des aspects légaux et politiques, le débat sur la *Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État ainsi que d'égalité entre les femmes et les hommes et encadrant les demandes d'accommodements*, met en confrontation plusieurs concepts dont les plus utilisés dans les discussions sont : neutralité de l'État, espace civique, espace publique, racisme, xénophobie, sexisme, féminisme, machisme, droit de la personne, principe de réalité, principe de précaution, démocratie, islamophobie, signes religieux ostentatoires, laïcité ferme, laïcité ouverte. Notions largement galvaudées par les partisans de l'une ou l'autre approche. Souvent détournées de leur sens véritable pour fin de propagande ou de désinformation. Ou par pure ignorance.

Ce débat nous ramène à un passé québécois pas si lointain alors que la religion dominait la vie de chacun et aux combats qui ont été menés pour se débarrasser de cette hégémonie religieuse ainsi que de la lutte ardue que les féministes ont dû livrer pour obtenir une certaine égalité avec les hommes. Soit dit en passant, les autorités religieuses étaient exclusivement formées d'hommes, autoproclamés détenteurs de pouvoirs excessifs sur la conscience des gens. Pour eux, la femme n'était que servante, presque esclave, au service des dirigeants se définissant eux-mêmes comme des représentants direct de dieu sur terre. Rien de moins. Formant une société secrète. Des intouchables. Se croyant supérieurs aux laïcs de simples profanes. Leurs accoutrements étant, tout comme aujourd'hui pour d'autres, un éditorial en soi. « The medium is the message » disait Marshall McLuhan. Et avec raison.

Dans le domaine religieux, la société québécoise contemporaine se compose grosso modo de 'religionneux', soit des personnes croyant plus ou moins en dieu et qui pratiquent à peu près aucune religion, sinon que de participer à de rares événements bien spéciaux comme un mariage ou un enterrement et parfois à un baptême. Ils vont peu ou prou dans les églises, à la mosquée ou autre lieux de prières. On y trouve aussi les 'religionnistes', des croyants à tous crins en dieu et à l'infaillibilité des livres dits révélés (bible, torah, coran). Avec tous ceux qui se moquent éperdument de dieu et de la religion, les athées et agnostiques forment aussi une portion importante de la population. Parmi ces derniers, on retrouve quelques cœurs saignants qui ne voient que bonté et pureté d'intentions chez tous et chacun sauf bien sûr chez les infâmes capitalistes. Ils nous rappellent un certain Arthur Neville Chamberlain, lénifiant, face à Adolf Hitler avant la guerre de 1939-44. Évidemment les 'religionnistes' sont les plus actifs et les plus virulents dans leurs interventions publiques. Au Québec, depuis près d'un demi-siècle, les églises chrétiennes se sont tassées. Comme toujours, les communautés judaïques vivent plutôt repliées sur elles-mêmes, sans prosélytisme particulier tout comme pour d'autres congrégations. Ce qui n'exclue pas leur influence auprès des autorités politiques. Par contre, les musulmans rêvent tout haut d'un monde soumis au coran et régi par la charia. Ce qui cause problème. Disons-le clairement. Il est impérieux de ne pas retourner en arrière et de se retrouver sous la férule d'une quelconque dictature religieuse.

#### Je me souviens

Au Québec, avant les années soixante, afin d'échapper à l'opprobre populaire et aux foudres du clergé, les athées ou agnostiques devaient se cacher s'ils s'abstenaient de participer aux rituels religieux obligatoires. Durant la période du carême, outre l'obligation de jeûner, on encourageait avec force la participation quotidienne à l'office religieux. À l'école, pour contrôler et mettre plus de pression sur les jeunes, il y avait la liste de tous les étudiants au tableau noir et chaque fois qu'un d'entre eux assistait à la messe, il allait cocher son nom devant toute la classe. On a déjà vu plus subtil comme moyen de pression. Toujours à l'école, les cours d'histoire glorifiaient les religieux et religieuses sans qui, disait-on, la société canadienne-française n'aurait pu exister. C'était mettre sous le boisseau les efforts gigantesques, la totale abnégation des gens ordinaires hommes et femmes qui formaient des familles de dix, quinze enfants, souvent encore plus. On occultait le travail gargantuesque des mères qui devaient être sur la brèche vingt-quatre heures par jour, sept jours par semaine et trois-cent-soixante-cinq jours par

année. De même pour les pères qui se saignaient aux quatre veines pour subvenir aux besoins des leurs.

Autre exemple, à chaque rentrée scolaire, dans la liste des effets à se procurer il y avait un item intitulé 'sainte enfance' avec un certain montant d'argent obligatoire à débourser. Cet argent servait à venir en aide, donc à convertir, des enfants païens dans des pays mécréants. La plupart des chefs de famille étant de simples ouvriers dont le salaire suffisait à peine à subvenir à leurs besoins se mettaient en colère et explosaient en disant : « Y'en a une flopée de la sainte enfance ici dans la maison, on va commencer par s'en occuper avant de s'occuper des autres! » La grogne sourdait. De plus, à chaque fois que le curé faisait sa visite paroissiale bien des mères s'organisaient pour que le mari ne soit pas présent car elles craignaient la chicane. Il était révoltant pour les hommes de se promener à pieds ou à bicyclette, alors que souvent le curé avait l'usage d'une voiture automobile de l'année. Certains avaient l'habitude de dire avec beaucoup d'humour en paraphrasant les curés qui quêtaient constamment auprès de leurs fidèles: « ...c'est ça, séparez-vous des biens de la terre et amenez tout ça au presbytère! ».

La religion était omniprésente dans tous les aspects de la vie, enseignée par le petit catéchisme, qu'il fallait apprendre par cœur. Chaque geste posé était jugé à l'aulne du péché. Cette façon manichéenne de penser s'est tellement bien implantée au cœur de la nation québécoise que nous avons encore l'habitude de ne pas utiliser les mots, déclarer, admettre ou reconnaître quelque chose, mais d'avouer quelque chose. Voilà des exemples de l'influence des personnes en autorité sur les enfants, spécialement dans le domaine de l'éducation (sic!) religieuse.

Comme dans bien des sociétés, la femme, la mère, a été instrumentalisée comme principal vecteur de transmission de la foi religieuse. Plusieurs d'entre elles ont été fort choquées lorsque les plus âgés de leurs enfants ont mis de côté la pratique religieuse. Mais lors de la Commission Bouchard-Taylor, elles ont manifesté majoritairement leur joie d'être libérées du joug ecclésiastique tout en souhaitant ne jamais avoir à revivre une telle tyrannie. Il était temps que cesse la perpétuation de croyances religieuses, en les inculquant dès le bas âge aux enfants, alors qu'ils n'ont pas la capacité de faire la différence entre un bon conte, une histoire vraie, une fable, un mythe, un récit romanesque ou carrément un mensonge.

Coïncidence ou pas, suite à l'Expo 67, les écluses des barrages ecclésiastiques allaient sauter avec fracas.

Au début des années soixante-dix, on aurait dit que les nombreux couvents et collèges des communautés religieuses n'avaient pas suffisamment de portes et de fenêtres tellement que leurs membres défroquaient et sortaient en masse de ces différents ordres. Le même phénomène se produisait du côté des prêtres séculiers. Certains allaient rejoindre leur maîtresse, d'autres leur amant. Et depuis, le catholicisme n'a cessé de décliner. La pratique religieuse est presque réduite à néant. Les églises sont vides et servent de plus en plus à des fonctions dites profanes: logements pour personnes âgées, espaces pour boutiques de vente au détail, lieux d'expressions culturelles ou de locaux pour organismes communautaires. Pour sauver les apparences et faire croire à un grand

nombre d'adhérents l'église catholique refuse obstinément de répondre aux nombreuses demandes d'apostasie. Rien de surprenant!

Le nombre de membres dans les communautés religieuses, tant du côté homme que femme, est maintenant si congru, que seulement quelque dizaines de personnes sont encore actives dans chacune de ces communautés, pour la plupart assises sur une fortune mobilière et immobilière amassée au fil des décennies sinon de centenaires. Fruit de leur travail bien sûr, mais aussi de la générosité, de la naïveté et/ou de la peur de l'enfer, de la part de nombreux croyants, ainsi que par des exemptions fiscales et subventions gouvernementales de toutes sortes. D'ailleurs tous les privilèges fiscaux directs ou indirects pour les institutions ou groupes religieux devraient être abolis.

Cet exode massif des Québécois de l'espace catholique et de ses pratiques religieuses depuis près de cinquante ans a eu des conséquences évidentes. La société québécoise, sur le plan de ses institutions, s'est laïcisée : un véritable ministère de l'éducation a été crée pour remplacer la main mise de l'église sur l'enseignement dans les institutions vouées à l'instruction publique; un ministère des affaires sociales a aussi été mis sur pied pour s'occuper des plus démunis de même qu'un ministère de la santé géré par l'État a vu le jour; les commissions scolaires ont été déconfessionnalisées etc. Désormais le religieux trouverait sa place là où il devrait toujours se trouver soit dans la vie privée. Au même moment les membres restants des diverses communautés religieuses ainsi que les prêtres séculiers se dépouillaient de leurs habits ostentatoires pour se fondre dans la masse des citoyens, montrant par ce geste que la pratique religieuse était devenue une affaire personnelle. Idéalement, librement choisie. Les diktats de la pensée unique étaient boutés hors de nos frontières. Un souffle de liberté avait balayé le Québec.

Les positions officielles de l'église sur les questions de divorce, d'avortement ou de sexualité ont contribué à une certaine prise de conscience et à éloigner les progressistes de la pratique religieuse. Cette désaffection et la montée de la laïcité, non seulement au Québec mais partout dans le monde occidental, ont fait réaliser aux églises chrétiennes la fragilité de leur situation. Les fabriques et par conséquent le Vatican ont vu leurs finances diminuer au même rythme que le désengagement des fidèles. Comme toute bonne entreprise qui veut continuer à exister, éviter le déclin, voire sauver son existence, l'église catholique a développé le concept d'œcuménisme interreligieux. Elle devait donc se réconcilier avec les autres religions dans le monde pour faire face aux adversaires communs : l'athéisme affiché de plus en plus ouvertement et la laïcité de l'État Les ennemis d'hier devenaient des alliés. Mais des alliés ponctuels, conjoncturels. Les guerres de religion en Occident reprendront le jour ou l'une d'entre elles se sentira suffisamment puissante pour évacuer les autres. L'islam a déjà entrepris cette démarche.

#### L'héritage

Devons-nous laisser notre héritage entre les mains 'd'occidentophobes'? Aux soins de personnes pour qui l'appartenance religieuse a priorité sur l'appartenance nationale? Les Québécois de souche, ceux et celles dont les ancêtres ont défriché et bâti ce coin de pays sont les premiers dépositaires de cet héritage. Ils peuvent soit l'accepter ou le refuser. Ils peuvent aussi le partager. Mais, le donner? Jamais! Même si ce n'était que par souci d'équité intergénérationnelle.

Les sacrifices énormes, titanesques que les découvreurs de territoires, les coureurs des bois, les défricheurs de terres, les bâtisseurs de cités, les soldats sacrifiés, les ouvriers d'usine et tutti quanti ne doivent pas avoir été faits en vain. Le Québec d'aujourd'hui appartient à la modernité, certes. Nos pères n'ont pas bouté les curés hors de l'espace civique pour que nous laissions cet espace se faire envahir par une nouvelle horde de 'religionistes' et/ou par leurs symboles. Il aura fallu près de quatre-cent ans pour en arriver où nous en sommes. Ne reculons pas. Les symboles religieux sont encore plus qu'un discours : ils sont slogans pro-religion. Donc un geste politique.

#### Principe de réalité

Le Québec, à cause de l'immigration massive des dernières décennies, fait face à une montée de la présence du 'religieux' visible dans l'espace public et même civique. Une grande partie des 50 000 immigrants reçus annuellement, provient de pays dont les pratiques religieuses se réfèrent à l'islam : Maghreb, Afrique subsaharienne, monde arabe ou même Europe. Cette religion, quoique pratiquée de façon différente dans chaque région d'origine, a comme but avoué d'islamiser la terre. Et les dirigeants islamiques sont prêts à tout pour y parvenir. Ils ne s'en cachent pas. C'est clair. Et il semblerait qu'une grande partie de l'aide financière provient de certains pays musulmans, qui font fi des principes élémentaires de démocratie et des droits de la personne. Pour tout musulman le chemin le plus certain vers le paradis est, pour les hommes, le martyr et pour la femme l'obéissance à son mari. L'obéissance à son mari n'est pas aussi banale qu'elle peut sembler être à première vue. Car c'est là une abdication de sa propre volonté pour celle du mari qui lui, renonce à la sienne devant l'imam quel qu'il soit. Le martyr signifie sacrifier sa vie lors d'actions d'éclat au nom de l'islam, comme se transformer en bombe humaine pour emporter avec soi dans l'explosion autant de personnes possible : ennemis, incroyants, infidèles, impies. Bref, tous ceux qui ni ne pensent ni se comportent comme eux le voudraient et le commande l'enseignement de leur imam. Les martyrs, outre de se voir récompensés par l'accession directe au paradis, se voient accorder une centaine de vierges vouées à leur service. Outre la fierté qui retombe sur elle, une rente à vie est versée à leur famille. À peu près le même scénario que l'église catholique d'il y a sixcents ans. Aux temps des inquisitions. Au temps du crois ou meurt catholique.

De plus les religions, des plus anciennes aux plus nouvelles, ont la fâcheuse tendance à vouloir s'accaparer de tout, en débutant par la liberté de conscience individuelle. Les religions veulent contrôler tous les aspects de la vie, spécialement la sexualité. De plus, qu'on se souvienne de la tentative de l'église catholique de vouloir s'approprier le champ des activités civiles ou plus communément appelées activités profanes en voulant étendre son infaillibilité religieuse aux choses de l'État. Évidemment, que les monarques et chefs d'État se sont rapidement élevés contre une telle tentative. La religion comme moyen d'affermir leur autorité certes, mais pas la religion pour se faire enlever le pouvoir.

De même, dernièrement, des imams de l'Ontario ont demandé à ce que les différends familiaux de leurs fidèles soient jugés selon la **charia** musulmane et non selon la loi civile de cette province. La religion s'accapare tellement de tout que même le nombre des années a été 'théocratisé' en fonction de la supposée naissance de Jésus-Christ il y a environ quelque deux-mille ans. Alors que nous savons scientifiquement que la formation

de la terre est vieille de milliards d'années. Et que dire sur le travestissement en fêtes chrétiennes de phénomènes astrologiques naturels, comme les solstices et les équinoxes, sinon qu'il s'agit encore d'une usurpation de la vérité aux profits de la fourberie. Au Québec, le nom des villes, des villages, des paroisses des rues, des rivières, des associations, et d'édifices, associés au nom d'une sainteté quelconque, fait que le Québec ressemble plus à un martyrologue romain qu'à une province dont l'État serait laïc. Sans compter que s'il n'en tenait qu'aux 'religionistes », la terre serait encore plate et le centre de l'univers.

En un mot comme en mille, tout ce que l'État civil permet aux 'religionistes' de s'accaparer ils le font avec empressement. Où encore, ils procèdent lentement, insidieusement. Le hijab mène invariablement à la burqa. À moins d'un envahissement militaire, un peuple ne se couche pas le soir sous un régime démocratique pour se réveiller le lendemain sous la férule d'une théocratie.

De plus, les 'religionistes' ne veulent répondent de leurs actions, même les plus perverses, non pas aux lois civiles mais aux lois de dieu qu'ils définissent eux-mêmes. Lois inscrites dans des livres considérés comme sacrés, au contenu supposément révélé. Donc, au-dessus des lois civiles. La saga des crimes pédophiles dans l'église catholique le démontre clairement. Il est question ici de l'effroyable et douloureux dossier des milliers d'agressions sexuelles commises sur des enfants que le 'bienheureux' clergé avait sous sa férule. Demandons-nous si nous aurions connu ces innombrables méfaits si la religion catholique détenait toujours autant d'influence dans notre société? Il semble que des centaines voire des milliers de prêtres et religieux aient pris à la lettre une phrase des évangiles qui dit : « laissez venir à moi les petits enfants. » Soulignons à grands traits les immenses efforts de camouflage du haut clergé, jusqu'au pape, pour soustraire ces criminels à la justice civile. Leur justification pour sauver la marque de commerce est que les voies de dieu sont supérieures en tout temps à celles des hommes. Mentionnons que les experts en ces matières disent que seulement 3% des agressions sexuelles commises par des membres du clergé sont dénoncées. Imaginons le nombre considérable des victimes. N'allons surtout pas croire que ce comportement n'est le fait que des catholiques; ce qui par ailleurs n'excuse en rien ces honteux comportements. Heureusement que le phénomène d'attrition a contribué à la disparition de ce genre de névropathe-psychotiques 'religionistes' dont les plus remarquables siègent au Vatican. Restons vigilants, car la liberté de conscience et la démocratie sont choses fragiles.

Dans le cas des musulmans, qui pratiquent un prosélytisme avoué, à cause d'un taux de fécondité exceptionnel s'ajoute une menace supplémentaire : celui de la masse critique. Nous savons que lorsqu'une organisation, une ethnie ou un groupe religieux atteint un nombre suffisant d'individus pour influer les décisions des politiciens, ces derniers ne se gênent pas pour se plier à leurs demandes. Souvenons-nous de la revanche des berceaux en Nouvelle-France qui a permis aux Canadiens-Français de se sécuriser un espace vital et des lois civiles bien à eux. Comme l'histoire a la fâcheuse manie de bégayer, soyons attentifs à ce qui se passe avec les 'religionistes' et spécialement les musulmans.

Pour les athées, les 'religionistes' s'appuient sur des croyances et des pratiques qui relèvent de la superstition, de la magie, de la sorcellerie et qui exploitent les peurs, la naïveté et la crédulité. Les trois religions monothéistes reconnues officiellement par les divers États, sont assises sur des montagnes de cadavres et des fleuves de sang.

Ces 'religionistes' acceptent peu ou prou la perte de pouvoir et la diminution de leur influence néfaste sur la société. Ils se battent bec et ongles pour essayer d'en conserver le plus possible. Leur dieu est comme le Yéti de l'Himalaya, le monstre du Lochness en Écosse ou celui du lac Memprémagog au Québec : tout le monde en parle, certains affirment les avoir rencontré mais personne ne les a vraiment vus. La pratique religieuse pour sa part, c'est comme siffler dans le noir pour se sécuriser. Plusieurs naïfs sont prêts à croire sans questionnements, d'autres s'y refusent obstinément, certains s'y opposent avec acharnement.

L'athée n'est ni amoral ni immoral. Il croit en l'être humain avec ses forces et ses faiblesses et à son émancipation tant physique qu'intellectuelle. Contrairement à ce qu'affirme l'ineffable et non regretté Marc Ouellet, l'athée n'est pas un nain intellectuel. Tout le contraire car il peut se tenir debout dans toute sa grandeur sans béquilles, sans obligation psychologique de se créer de toutes pièces une histoire qui prend ses racines dans l'imaginaire comme le font les handicapés émotifs que sont les fondamentalistes-intégristes. On dit que l'humain a besoin de superstition pour se sentir bien. Peut-être pour certains, mais pas pour tous. Heureusement!

## Principe de précaution

Gouverner c'est prévoir dit-on. Est-il nécessaire d'attendre que l'ouragan soit à la porte pour barricader les fenêtres? Non.

Donc, un deuxième principe doit être pris en compte dans le débat sur la laïcité de l'État : le principe de précaution. Par les exemples et les raisons évoqués plus haut, les gouvernements des états démocratiques doivent prévoir et agir avec prudence. Les dirigeants ne doivent pas avoir une vision électoraliste, donc à courte vue. Qu'il suffise de regarder ce qui se passe dans les pays européens. À cause de leur laxisme à implanter et à faire respecter la laïcité de l'État, sont aux prises avec une foule de problèmes d'ordre social ayant pour cause une forte présence religieuse, dont la musulmane, dont les membres sont de plus en plus exigeants à l'intérieur de leurs frontières. Et encore plus convaincant, mentionnons ce qui se passe en Turquie depuis quelques années alors qu'un État laïque depuis près de cent ans est en train de se faire islamiser par un gouvernement 'islamophile'. Bientôt, ne soyons pas surpris, si comme en Égypte, les Turcs en seront réduits à choisir entre une dictature théocratique et une dictature militaire.

Il faut protéger la collectivité contre ces religions qui en viennent à imposer, par la force si nécessaire, ce qu'elles revendiquent comme un droit individuel. Individuel aujourd'hui, oui mais dans le but d'en faire une obligation collective demain. Ces religions qui utilisent les Chartes des droits humains pour faire accepter leur turban, leur soutane, leur kippa, leur voile et leur burqa, jusqu'au jour où elles pourront abolir ces mêmes chartes, au profit du talmud, de la bible ou du coran dont les textes seront utilisés comme lignes directrices au régime politique, fondement philosophique, code civil et criminel, système

économique, traité sociologique, le tout sous l'égide de la pensée unique et totalitaire qu'est la pensée religieuse. Nous pouvons déjà en avoir un aperçu par leurs discours et demandes face, entre autres, aux questions du divorce, de l'avortement, de la fécondation, de l'homosexualité, du mariage entre conjoints de même sexe.

Et surtout, il faut se prémunir contre leur incommensurable hypocrisie et roublardise.

### Principe de neutralité

Nul ne peut se dire neutre vis-à-vis le débat sur la laïcité de l'État. Posons-nous la question suivante : qu'est-ce qui dans l'histoire et dans notre monde contemporain a divisé et divise le plus les sociétés? Le concept de laïcité ou les différentes factions religieuses?

Alors, pas question d'accepter une laïcité mollassonne qui ne serait ni chair ni poisson. Le Québec a besoin d'une laïcité ferme qui se tienne debout et sache se faire respecter. Une laïcité qui puisse servir de rempart à la montée de l'influence du 'religionisme' dans le quotidien. Son application demandera une vigilance de tous les instants. Il faudra ériger des structures étanches pour la protéger. Car, contrairement aux 'religionistes' et à ce qu'ils prétendent, les tenants de la laïcité ne font pas de la laïcité de l'État, le centre de leur vie et de leurs préoccupations et ne croient surtout pas accéder à une vie éternelle en la défendant. Ils veulent protéger la liberté de pensée tout en conservant ce qui a déjà été acquis de hautes luttes par leurs prédécesseurs.

La religion doit être pratiquée dans la sphère privée et les signes ostentatoires, qui en sont la représentation, ne doivent pas être permis dans l'espace civique. C'est pourquoi il est impérieux de sacrifier une partie du droit individuel, qui est de manifester une appartenance religieuse sous forme de signes ostentatoires dans l'espace civique, au profit du droit collectif, soit à la pleine et entière neutralité religieuse de l'État et de ses employés.

Même s'il faut à en faire une question référendaire et/ou utiliser la clause dérogatoire et à la renouveler aussi souvent que nécessaire.

Yves Gauthier Retraité

CI – 014MA C.G. – P.L. 60 Charte affirmant les valeurs de laïcité et de neutralité religieuse de l'État

## Un État vraiment laïque: le Québec pourrait montrer la voie

(Présentation du mémoire)

Merci M. le président. Mesdames et messieurs les députés,

Aucune loi, à elle seule, ne peut régler tous les problèmes. Si une loi le pouvait nos prisons seraient vides. Une loi pose des balises pour le bien commun.

Le concept de laïcité est fort bien défini dans l'énoncé du projet de loi 60 comme étant : « la séparation des religions et de l'État, la neutralité religieuse et le caractère laïque de celui-ci... » Il va de soi, que comme pour la justice, il faut qu'il y ait non seulement laïcité, mais apparence de la laïcité de l'État et cela doit se traduire par une neutralité religieuse visuelle chez tous ses mandataires.

Je suis heureux qu'un débat large et ouvert ait cours au Québec. Ce faisant, le ministre Drainville reconnait que ce débat est trop important pour le laisser aux seules mains des politiciens et des groupes de pressions professionnels.

Par contre, je regrette vivement que les tenants du statu quo, ceux qui se réclament de la laïcité ouverte, voient les pros-charte comme des racistes xénophobes. Comme si être contre l'immiscions du catholicisme, du protestantisme, de l'islam, du judaïsme, du sikhisme ou même de la scientologie dans la gestion de l'État, c'est être intolérant?

Évidemment, pour certains l'occasion est trop belle pour ne pas la saisir et ramener toute la discussion à une primaire question identitaire québécoise francophone de souche, alors que des Québécois et Québécoises de toutes religions, d'origines ethniques, de sexes et de couleurs de peau différents appuient le projet de loi 60.

Tous les aspects de la question doivent être pris en compte. Non seulement les plus évidents comme les signes religieux ostentatoires, mais ceux tout aussi importants que la présence du religieux dans les milieux d'enseignement, les avantages pécuniaires reliés aux organismes religieux, à l'influence indue de certains membres d'organisations religieuses sur les prises de décisions administratives dans différents organismes gouvernementaux ou para gouvernementaux.

D'ailleurs, ce débat n'a rien de nouveau ni au Québec ni dans le monde, les Patriotes de 1837 en parlaient déjà et,

- en **1990**, la Commission européenne a statué que l'interdiction du hidjab constituait une limite raisonnable à la liberté religieuse ;
- en Allemagne certains états proscrivent le hidjab et les soutanes chrétiennes et la ville de Berlin interdit à ses employés le port de tout signe religieux dans le cadre de leurs fonctions;

- en Belgique, outre le fait que le port de signes religieux est interdit pour les juges et policiers, en **1994**, le tribunal de Liège a considéré que le port du hidjab est un choix et non une obligation religieuse et la plupart des écoles belges interdisent le port du hidjab tant aux élèves qu'aux professeurs;
- en France les sikhs doivent enlever leur turban pour la photo sur le permis de conduire et en **2003**, une loi a été adoptée interdisant le port de signes religieux ostentatoire par les élèves à l'école publique et le même interdit vaut pour les employés de l'État;
- en Suisse, l'interdiction du hidjab a été statuée par la Cour européenne.
- en **2005**, suite à une demande faite par la Ligue islamiste mondiale, le gouvernement de l'Ontario, a refusé d'instituer des tribunaux basés sur la Charia.

Voici ce que relatait la presse de l'époque : « ... M. McGuinty a annoncé que son gouvernement agirait rapidement pour interdire les tribunaux religieux **existants**, utilisés depuis des années, notamment par des chrétiens et des juifs, en vertu de la Loi sur l'arbitrage. «J'en suis venu à la conclusion que le débat avait assez duré, a-t-il dit. Il n'y aura pas de loi de la charia en Ontario. Il n'y aura pas d'arbitrage religieux en Ontario. Il y aura une loi pour tous les Ontariens.» l'arbitrage religieux menace «notre terrain commun» et a promis que son gouvernement libéral déposerait un projet de loi «aussitôt que possible» pour l'interdire en Ontario. (Devoir 12-09-2005)

Était-ce du racisme, de la xénophobie ou un primaire nationalisme identitaire WASP?

Et en refusant les tribunaux de la Charia, n'était-ce pas brimer des droits fondamentaux de certaines personnes car la charia est une composante importante de l'islam même que pour les puristes « la charia est la loi d'Allah à laquelle tous les musulmans doivent se soumettre. Nul ne peut y déroger ni être tenu au respect des lois qui ne sont pas d'essence musulmane jugées comme inférieures à la charia pure et parfaite. »

Et lorsque Mme Houda Pépin a attaché le grelot ici au Québec pour que l'Assemblée nationale vote une résolution dans le même sens que celle du gouvernement de l'Ontario, l'a-t-on traitée de raciste, de xénophobe ? Évidemment on l'a traitée d'islamophobe.

Si la plupart des jugements qui ont été portés visent principalement la religion musulmane, c'est que les islamistes sont plus actifs et se sont donné une mission divine, celle d'islamiser la planète. De gré ou de force.

Les islamistes sont peut-être les plus visibles en surface mais cela ne veut pas dire que les juifs, les chrétiens de toutes sortes y compris les catholiques sont moins actifs en catimini.

Voici quelques exemples, en dehors des fatwas et des meurtres commis au nom du fondamentalisme religieux, des vitres givrées, des conférences avec des prédicateurs musulmans radicaux qui peuvent nous éclairer encore plus notre réflexion :

- En **2004**, Salam Elmenyawi, président du Conseil musulman de Montréal presse le gouvernement du Québec pour instaurer la Charia. Il justifiait son intervention de la façon suivante :
- « ...cette cour religieuse porterait le nom de Conseil de la charia (...) Tout ce qu'on veut c'est un accord pour que les musulmans aient une instance <u>officielle</u> pour s'assurer qu'ils gèrent leur vie selon les préceptes de leur religion. Si Québec refuse, nous devrons nousmêmes donner la crédibilité au Conseil de la charia. (Devoir 11-12-2004)

Et plus récemment,

- En **2010**, Naïma Atef Amed, dans ses cours de francisation, refusait d'enlever son niqab et demandait même aux autres étudiants de lui tourner le dos lors de ses exposés.
- En **2011**, l'imam Foudil Selmoune, du centre communautaire de Brossard, professe de la façon la plus naturelle qui soit que la lapidation des femmes, c'est dans la charia, et je le cite: «Ce n'est pas nous qui nous donnons ce droit, ce sont des lois de Dieu, et on ne peut pas les changer.» (TJ. Radio-Canada 22-11-2011)

Le 7 septembre **2011** lors de la deuxième conférence sur les religions du monde parrainée par l'Université McGill et l'Université de Montréal les protagonistes ont élaboré une Déclaration universelle des droits de la personne stipulant entre autres que :

« Chacun a le droit que sa religion ne soit pas dénigrée dans les médias ou dans les maisons d'enseignement et qu'il est du devoir de l'adepte de chaque religion de s'assurer qu'aucune religion n'est dénigrée dans les médias ou dans les maisons d'enseignement »

C'est donc dire que nul n'aurait pu dénigrer l'église catholique lorsqu'une petite brésilienne de 9 ans a été violée par son oncle et portait des jumeaux. Les médecins ont jugé que son bassin était trop petit pour une telle charge et qu'il fallait l'avorter avec la permission des parents. Le père, la mère, la petite fille et le médecin sont excommuniés par l'église catholique alors que le 'mononcle' pédophile lui, s'en tire bien.

Il serait aussi défendu de vertement critiquer les 'religionistes' qui crachent leur haine contre les homosexuels, les divorcés, les athées, les femmes, les mécréants en les traitants de tous les noms.

Est-ce que le milieu universitaire, les intellectuels et les citoyens en général devraient se laisser bâillonner au nom d'une croyance religieuse?

Le 21 octobre **2011** l'Université Concordia accueille un conférencier qui disait en parlant de la femme: the husband is allowed – to prevent her from evil- to provide some type of physical force . Évidemment que c'est aussi le mari qui va décider ce qui est bon ou mal pour la femme selon bien sûr les bons enseignements de son imam.

En **2012** l'Université McGill reçoit 1,5 millions\$ du Qatar pour aider the Institute of islamic studies. Est-ce que le Qatar est un pays qui met en valeur la Charte universelle des droits de la personne?

En septembre **2013**, le Collectif Indépendance (qui n'a rien à voir avec le Parti Québécois) invitait avec l'appui de la Human concern international (proche d'Al Quaïda) des conférenciers d'Europe qui tiennent des propos indécents en rapport avec la femme, les homosexuels, enfin envers tout ce qui ne correspond pas à leur vision de l'Islam radical.

Mentionnons aussi les nombreuses démarches faites parle très catholique Marc Ouellet et ses semblables auprès des différentes instances gouvernementales pour abroger le droit à l'avortement, à la reconnaissance des droits des gais et pour demander le retour de l'enseignement religieux dans les écoles publiques.

Il faut lutter à la fois contre les intégrismes religieux partout au Québec et ne pas hésiter à bannir de l'espace civique les signes religieux qui les représentent et qui leur servent de panneaux publicitaires.

J'aimerais citer Louise Mailloux, professeure de philosophie au Cégep du Vieux-Montréal, citation tirée de son livre La laïcité ça s'impose : « Les Québécois ne veulent pas que la religion, ni la leur ni celle des autres, ne revienne à l'avant-plan de nos institutions publiques, parce que nous n'avons pas oublié de quel prix se paie l'emprise politique d'une religion sur un peuple, de quel prix se paie cette soumission des corps et des esprits, et celui plus exorbitant encore qu'ont dû payer nos mères et nos grands-mères et toutes ces femmes pour qui la religion fut un calvaire(...) c'est la liberté qui nous fait protester, c'est la liberté qui nous fait se lever, pas l'intolérance, le racisme ou la xénophobie. » pp.28-29

Deux grands dangers guettent toute société qui laisse le religieux empiéter indument sur la laïcité de l'État: perte de liberté de conscience et de vie démocratique.

#### Recommandations

Le crucifix à l'Assemblée nationale devrait être remisé.

Le cours d'ECR doit être scindé en deux; soit un cours d'éthique donné au primaire et secondaire et un cours sur les cultures religieuses donné en cinquième secondaire.

Le cours des cultures religieuses devraient comprendre les aspects abjects de l'histoire des religions.

Que le cours sur les cultures des religions comprenne autant de chapitres sur l'athéisme et l'agnosticisme et donne des exemples d'athées comme Nelson Mandela.

Abolition des conseils et secrétariat aux affaires religieuses au MELS.

Abolition de tous les privilèges fiscaux ou autres aux différentes églises et à leurs institutions. (Fabriques, écoles, rénovations des églises)

Création d'une constitution québécoise à l'intérieur de laquelle tous les éléments de laïcité de l'État y seraient inscrits.

Absence de tout signe religieux ostentatoire ou pas dans l'espace civique.

Songer à présenter une Loi omnibus. (Revenu, éducation, sécurité, justice, santé etc.)